

Minute d'une Lettre de Critique écrite de la
 main de feu Mr. Jean Phil. Baratiere, imprimée
 dans la Bibliothèque Germanique. Tom. 40. Art. 4

Monsieur

pag. 80. & suiv. Il est à remarquer que les
 Corrections sont de la main de feu M. Baratiere
 le pere.

Vous avez été trop obligeant & trop ponctuel
 et à l'égard de ce que j'avois eu l'honneur de vous
 écrire sur certains ouvrages que j'avois entrepris, en
 ayant d'abord fait part au Public, dans votre savant
 & agreable Journal. De vous en ai, Monsieur, infi-
 niment de l'obligation, mais je ne puis m'empêcher
 d'avouer que cette promptitude me fâche un peu.
 C'est à dire que je crains qu'on me prenne pour fai-
 seur éternel de promesses, sans les exécuter jamais.
 Je reconnois de tout mon cœur que ceux qui diront
 cela auront raison. & je veux même leur prêter en-
 core des armes contre moi. Je n'ai ^{pas} encore la moindre
 envie de les exécuter. Mais aiez s'il vous plaît, Monsieur,
 la bonté de remarquer que ce n'est ni faute de matières,
 ni faute de nouvelles ^{de découvertes} inventions, car je ne prétends
 pas donner au Public des Choses déjà rebattues.
 Pour le prouver je n'ai qu'à dire que la plus grande

partie de ces ouvrages est déjà prête, comme par exemple mon Heresiologie.

Mais c'est faute de temps que je n'exécute pas mes promesses. Car il m'en faudroit sans doute beaucoup de temps pour retoucher, pour corriger, & pour perfectionner cet ouvrage, & c'est là ma plainte que ce temps me manque. Vous en pouvez facilement juger, Monsieur, sachant come vous savez, que je m'applique depuis deux ans ou peu s'en faut à l'étude du Droit. Si vous y ajoutez celle de l'histoire absumment nécessaire, savoir, celle du moien & du dernier age, & les autres occupations inévitables que j'ai; vous verrez quel me seroit Physicé impossible de travailler à un si grand & si pénible ouvrage.

Cependant comme je serois bien aise d'exécuter mes promesses tant qu'il me sera possible, faute d'autre moien j'ai pensé à celui-ci. C'est qu'ayant promis un recueil d'observations qui regardent l'histoire ecclésiastique que je voulois faire en quesi de dissertations sur le Catalogue de S. Jérôme, je pourrois donner les principales détachées de temps en temps dans les Journaux, jusqu'à ce que l'Heresiologie même puisse paroître. Voilà le sujet de cette lettre où je veux commencer à exécuter ce projet par une observation fort curieuse & toute nouvelle sur les livres de S. Athanase contre les Gentils que j'attribue à Hecgesippe, Auteur très venerable & ancien, & dont on croit avoir perdu les ouvrages.

Dans les meilleures Editions de S. Athanase on voit d'abord paroître à la tête des ouvrages de ce grand homme un Discours contre les Grecs ou

les Gentils qui dans mon Edition commence s'etend
 depuis la page 1. jusqu'à la page 53. Cette Edition dont
 je me sers est de Cologne l'an 1686. Dans ce petit traité,
 Schottheur prétend donner à un certain Macaire une
 idée de la Religion Chrétienne fondée sur les débris du Paganisme,
 & du Judaïsme. Pour cet effet il remonte
 jusqu'à la Creation & à la nature de l'homme, afin de
 montrer l'origine du mal, ce qu'il fait au long, & refute
 en passant ceux qui enseignoient deux Principes Divins
 l'un bon & l'autre mauvais. Il conduit ensuite ~~à~~ la corruption
 & à la méchanceté de l'homme selon ses différents progrès & mar-
 que par là l'origine de l'Idolâtrie, qu'il combat ensuite,
 & prouve au contraire les dogmes de la Religion reve-
 lée par ceux de la Religion naturelle.

Après ce traité il en suit un autre qui est intitulé,
De l'Incarnation du verbe & de son séjour corporel
parmi nous, qui est certainement une suite du pré-
cedent, car non seulement il est du même style &
sur le même système, du même auteur au même
Amis, mais de plus l'auteur y recapitule expresse-
ment ce qu'il avoit dit dans son premier traité,
 & le lie avec ce qui se trouve dans celui-ci, où il va
 plus avant que dans le précédent & explique le
 mystère de notre salut par l'Incarnation du sau-
 veur. Ce traité commence à la page 53. & finit à la
 page 111.

Ces Traités ont été généralement attribués
 à S. Athanase, & personne ne s'est avisé de les lui
 contester que Mr. Allix ~~françois~~ théologien assez
 connu pour un homme d'une profonde érudition &
 judicieux. Il s'est par là attiré à dos tous ceux qui

4. ^{le celebre}
ont vu son ouvrage & l'illustre Mr. Cave a rappor-
té ses arguments & y a répondu dans son Histoire
Littéraire des Ecrivains Ecclésiastique, sous l'article
de S. Athanase. Mr. Allix n'a avancé que trois argu-
ments, que je distinguerai dans la suite, & son
opinion est tombée pour ainsi dire dans l'oubli.

Lorsque j'ai lu ces deux traités en question le
passage d'Antoine que Mr. Allix a relevé, & que
nous verrons bientôt, m'a frappé, & ce qu'on y a re-
pondu ne m'a point contenté. Je me suis donc mis
à recueillir toutes les raisons que j'ai pu trouver qui
tendent à faire voir que ces ouvrages ne sont point
de S. Athanase mais d'un Auteur beaucoup plus
ancien. Je croy qu'elles mettront la chose hors
de doute. Les voici.

En premier lieu, je me trompe fort si quelque
chose trouve beaucoup de ressemblance entre le
style de S. Athanase & celui dans lequel ces livres
sont écrits. C'est une chose presque impossible à prou-
ver que la différence des styles, au moins en certai-
nes occasions. Et le plus court est de laisser cette
preuve au lecteur qui sentira naturellement si
elle est fondée. Mais en general, on peut dire que
le style de S. Athanase est moins pur, plus rem-
pli d'Hebraïsmes & de traits de l'écriture S.^{te}. plus
bas & moins la Philosphique que celui des deux
discours. Il y a une semblable différence entre ces
deux styles qu'entre ceux de S. Luc & de S. Jean

En second lieu, S. Athanase étoit un Theologien
à la mode de la plupart des S. Peres, c'est à dire,
rien

rien moins que Philofophe, & qui n'auroit fu que
 dire sur des matieres de metaphyfique de theolo-
 gie naturelle, &c. Il en est tout autrement de l'au-
 theur de ces deux livres. Celui-ci raisonne, il ne
 declame point, on ne le fait que moderement & sage-
 ment; il est tout Philofophe, & on sent en lui un
 Docteur connu dans les Ecoles des Philofophes ~~de son~~
 de son temps.

En troisieme lieu, voici ce me semble une preuve
 sans replique, cest que non seulement le style est
 different, mais aussi la maniere de citer certains livres.
 C'est au moins ce que j'ai remarqué du livre de la Sa-
 gesse. S. Athanase a tenu ce livre pour Apocryphe
 & ne faisant point partie de l'écriture sacre. comme
 il le dit dans sa Lettre Alextasique, dont nous avons
 un illustre fragment. Jedis, Apocryphe, quoique S. Atha-
 nase dise le contraire. Mais il appelloit Apocryphes
 les livres supposes par des Heretiques, & nous apellons
 tels ceux qui ne sont pas canoniques. C'est dans ce
 dernier sens que j'attribue à S. Athanase d'avoir appelle
 la Sagesse un Livre Apocryphe. on voit aussi que
 ce Pere la cite toujours simplement sous le nom de
 Sagesse: la Sagesse dit, mais quand dans les deux
 Discours ce livre est cite vous y voyez toujours l'É-
 criture dit, voila une difference remarquable.

En quatrieme lieu, on trouve dans ces traittes
 plusieurs choses qui ne conviennent qu'à un Age
 anterieur à celui de S. Athanase. En voici une
 preuve: L'Autheur s'y plaint partout de l'insolence
 des Gentils qui se moquent hautement des Chretiens,

6.

Il vient de leur religion. Sous des Empereurs Chre-
tiens cette licence n'a jamais été soufferte &
Athanasie n'a pu écrire cet ouvrage que sous des tels,
comme nous le verrons bientôt.

voici qui est encore plus clair, cinquièmement,
L'Écrivain de ces deux discours fait de grandes
plaintes sur la Tyrannie des Payens & parle des
leurs persecutions comme si il y en avoit alors &
qu'on mettoit tous les jours à mort des Martyrs.
Ce qu'il en dit est trop long pour le rapporter ici.

Qu'on lise ses paroles dans le second discours pag.
79. & suiv. & qu'on juge s'il n'écrivoit pas en un temps

~~de~~ ~~une~~ ~~grande~~
de persecution.

Qu'on ne dise ~~pas~~ c'est ma sixieme preuve que
S. Athanasie a pu écrire ceci sous Julien l'Apoc-
tat grand Persecuteur des Chrétiens; outre que l'His-
toire ne nous apprend pas qu'il y eut en son temps un si
grand nombre de martyrs. Outre cela dis-je il ne se peut
pas que ces discours aient été écrits dans ce temps là.
Car l'Écrivain s'y plaint ~~qu'il~~ qu'il n'a point de livres
~~ni~~ auprès de lui. or cela n'arriva pas à S. Athanasie
qui fut toujours à Alexandrie sous le regne de Julien,
tantôt publiquement, tantôt secrètement, toujours
en état d'avoir tous les livres qu'il ~~voudroit~~ vouloit.
S'il en est sorti une fois lorsque le Comte le persequa
poursuivit & qu'il échappa par une petite ambi-
guité, il y est aussi rentré d'abord sans s'arrêter
nulle part. Il est donc certain que Athanasie ne
pouvoit dire cela sous Julien, & que par conséquent
il n'a pu alors écrire ces discours.

voions en septieme lieu, une preuve negative,
mais très forte. S. Athanasie, s'il eut voulu trait-
ter des progrès merveilleux de la Religion chre-

7.
 tienne, & de la chute & decadence des Idoles, de la gloire de l'Eglise, n'auroit pas manqué de parler de la Conversion des Empereurs & de l'Etat heureux où l'Eglise estoit par là. L'Auteur de ces livres qui harangue fort au long sur ce sujet, n'en dit rien. C'est la marque d'un Ecrivain antérieur à Constantin. voyez surtout pag. 100. & suiv. ou l'occasion de parler d'un si grand changement se presentoit naturellement.

Huitiement, une seconde preuve negative, est la maniere dont l'Auteur s'exprime à l'égard de la Trinite' & de la Divinite' du verbe, en des termes peu forts, & dont un Antitrinitaire s'accommoderoit fort bien. Les Orthodoxes qui ont écrit après le Concile de Nicée & surtout un S. Athanase ne laissoient passer aucune occasion quelque loignée qu'elle fut sans insister sur ces mysteres & refuter les Ariens. Et voici un homme qui a dessein formel de parler de la nature de Jesus Christ, & des mysteres de la Religion Chrestienne, & qui en parle si obscurément? Cela sent bien son homme du II. Siecle.

Neuvieme preuve est l'une des trois de Mr. Allix, Sçavoir que cet Auteur ne refute aucune Heresie que celle des Marcionites, marque qu'il écrivoit au temps auquel cette secte paroissoit avec éclat & faisoit le plus de bruit. Je sçai que Mr. Cave a répondu à cette preuve qu'il n'estoit pas sur que l'Auteur refuta les Marcionites, & non pas certains Philosophes, ou bien Heretiques postérieurs aux Marcionites qui estoient dans les memes principes. Que d'ailleurs S. Athanase pouvoit bien les refuter quoiqu'ils fussent presque éteints de son temps. Mais je ne sçai si ces réponses sont bien fondées, mais ni Mr. Allix, ni Mr. Cave n'ont pris garde

à la maniere dont s. Athanase s'exprimeoit si l'auteur de ces discours s'exprime " les Heretiques dit-il, qui ont abandonné la Doctrine de l'Eglise & fait naufrage à la foi, disent aussi (comme les Payens, dont il vient de parler) " que le mal est une substance imaginant outre le vrai Pere de Christ, un autre Dieu, &c. " pag. 6.
 Il me semble que cela veut dire que tous les Heretiques qui vivoient du temps de l'etuteur enseignoient cela. Cela seroit très faux du temps de s. Athanase, y aiant alors plusieurs Heresies qui n'avoient point ce principe. mais rien de plus vrai, si ces livres ont été écrit vers le milieu du 11. siecle au plus tard.

Simon, Menandre, Ebon, Corinthe (suppose que ces deux hommes disent rien soient par une que est une fausse supposition), Saturnin, Basilide, Carpocrate, Ardon, &c. Le dernier lieu les Marcionites, ont tous enseigné un mauvais Principe Divin. de conclure donc que c'est dans ce temps là que ces discours ont été écrits.

Voilà des préjugés bien forts, mais je croy que il n'y aura personne qui ne soit pleinement convaincu de ma Thèse après mon dixieme Argument qui est le second de l'chr. Allix. C'est l'endroit où l'etuteur parle de Antinous, pag. 10. Il s'agit de l'origine des Idoles & l'etuteur après avoir montré que la plus part de ces fausses divinités devoient leur commencement aux passions illegitimes de quelques hommes, il allegue entre autres l'exemple d'Antinous, " Et dans ce temps ci Antinous favori d'Adrien Empereur des Romains (ὁ ὄντων Ἀδριανῶ τῆ Πύπαιον Βασιλέως παρ' ἰσὶς ἄν τῶος), lequel on adore quoiqu'on sache bien qu'il ne soit rien moins que " Saint homme, &c. " Se peut-il rien de plus exprés

vous soient deux
 différentes personnes
 comme quoique je
 croye la supposition
 fautive

9.

Adrien mourut l'an ~~de~~ exprès. cet Auteur assure
 que l'histoire d'Antinous s'est passée, peu de temps
 avant qu'il eût écrit ce livre. Adrien est mort l'an
 de Jesus Christ 138. Antinous a été Canonisé envi-
 ron l'an 132. de là jusqu'à S. Athanase il n'y a qu'un
 peu plus de deux siècles. Mais voyons ce que Mr. Cave
 répond à une objection si incommode. Apparemment
 dit il, que l'Auteur ne peut pas dire qu'Antinous
 a été de son temps mais qu'on l'adoroit encore
 de son temps. Belle réponse! quand on ne peut se
 tirer d'une objection que par des peut-être, il vaudroit beaucoup
 à peu près mieux ne rien dire. Et d'ailleurs la réponse
 de Mr. Cave est entièrement contraire aux Paroles
 grecques qui ne peuvent être susceptibles de ce sens.
 ὁ ὕψος αὐτοῦ οὐ ποῖα τὰ ἔργα ἔχει τὸς οὐρανῶν,
 ne peut signifier que, « Et Antinous qui a existé
 dans ce temps-ci, & qu'on adore par crainte, &c. »
 S. Justin Martyr voulant dire la même chose que
 notre Auteur, à savoir qu'il étoit contemporain
 d'Antinous, se sert des mêmes termes ὁ ἀὐτοῦ
 δεῖ ἐποικονομῆσαι ἐν τῶν ἡμετέρων ἰστορίαις
 τῶν ὑψηλοτέρων. » nous jugeons aussi à propos de
 faire mention d'Antinous qui a existé dans ce temps
 « ci. » voyez la grande Apologie. Et Rufin cite le
 passage de Justin (au livre IV. Chap. VIII. de son Hist.
 Ecclésiast.) pour montrer que ^{ce} ~~Justin~~ ^{l'auteur} a été contem-
 porain d'Adrien. Je pourrois aussi montrer que le
 culte d'Antinous ~~est~~ étoit déjà aboli du temps de
 S. Athanase, & que par conséquent ce Pere ne pou-
 voit pas dire qu'on adoroit encore Antinous de son
 temps

en effet tous les Auteurs de puis Constantin le Grand racontant ce fait alleguent des Ecrivains du 11. Siecle pour le prouver le qu'ils n'auroient pas fait si ~~ce~~ ce culte eut encore ete usité de leur temps. Aucun n'en parle sur ce pied là & meme S. Jerome (lib. 1. ad Elaiam Cap. 2.) le met avec expressement entre les superstitions abolies par Constantin. Mais je vois la reponse de Cave assez refutée.

Voici mon onzieme & dernier argument. Immédiatement après le passage d'Antonius l'Auteur continue "Et afin que ~~tu~~ ne sois pas surpris de ce que je te dis & que cela ne te paraisse pas incroyable, écoute un ^{plus} ~~autre~~ ^{qu'il} exemple. Il n'y a que peu de temps, (on peut aussi traduire, pas longtemps auparavant) que le Senat Romain a mis ses Empereurs au nombre des Dieux & peut-etre les met-il encore aujourd'hui. S. Athanase ne pouvoit pas dire cela puisqu'il y avoit maintes années que cela ne se pratiquoit plus. Mr. Ullix a senti cela & c'est son dernier argument. Mais Mr. Cave a au contraire pretendu valoir ce passage pour montrer que ces livres sont de S. Athanase. Les Ceremonies dit-il, par lesquelles on devoit les Empereurs etoient publiques, on ne pouvoit pas les ignorer. L'Auteur ne pouvoit donc dire & peut-etre les y met-on aujourd'hui, que parce qu'on faisoit ces Rits secrettement depuis que les Empereurs etoient devenus Chretiens. Donc si cet Auteur a vécu sous les Empereurs Chretiens. on pourroit répondre plusieurs choses à l'objection de Mr. Cave. mais

une reponse suffira. L'auteur parle librement
 de Dedications très solennelles puis qu'il parle
 de celles „ qui se faisoient par des Decrets publics
 „ & fort solennels du Senat „ de Docteurs de
 „ & des Autels qu'on leur erigeoit & où on les
 „ adoroit. Mais vous vient donc ce peut-etre qui
 „ rend le sens absurde? Il ny a rien de plus ridicule,
 „ que de dire, on fait peut-etre publiquement une
„ Ceremonie. Je métonne qu'on n'ait pas remarqué
 „ que cette impertinence vient du miserable Inter-
 „ prete de S. Athanase qui a fait autant de fautes
 „ qu'il ya de lignes dans son Auteur, & qui traduit
 „ τὰ τετα & ἄσφατα quoiqu'il ces mots signifient
 „ aussi insultive. En ce cas-ci voila le sens qui est
 „ clair & naturel. „ Pas longtems avant l'histoire
 „ que je vous ai conté (d'Antinous) & que dis je: „ jus-
 „ ques à present le Senat Romain, &c. „ Cette Dedi-
 „ cation arrivée peu avant l'histoire d'Antinous
 „ est celle de Trajan. voila qui une interpretation
 „ très saine. Le grec est tel, ἡ πόλις, ἀποτάξον ἢ
 „ τὰ τετα καὶ μὴ σφαιρῶν ἢ τὰ μυστικὰ ὁμοίαν τῶν
 „ & ce compte le passage favorise entièrement mon
 „ Hypothese.

J'ai rapporté mes Arguments, mais ce n'est pas le
 tout & il faudroit aussi répondre aux objections de
 „ ~~ce~~ que l'on pourroit faire contre mon Systeme. Mais,
 „ malheureusement je n'en prévois point, & je ne
 „ vois rien qui lui puisse être contraire. Ainsi j'attends
 „ que quelque Esprit plus subtil que moi trouve quel-
 „ que chose de tel, & alors je tâcherai de mon mieux

dy répondre, mais je ne dois pas dissimuler, que Mr. Cave en répondant aux Arguments de Mr. Allix, a dit que l'on ne pouvoit revoquer en doute que ces livres fussent de S. Athanase, puisqu'ils étoient cités sous son nom, par le Concile de Constantinople de l'an 754. par le II. Concile de Nicée, par Photius & son rival le Pape Hadrien, &c. Mais il n'est permis de recuser des autorités si nouvelles sur un fait si ancien, avec des raisons aussi fortes que les miennes, & est plus d'un exemple, que ces Messieurs cités par Cave se sont trompés dans de semblables occasions. Excusez & sçavez, Photius, Photius l'honneur de l'Eglise Grecque, a commis de telles erreurs.

Mais voici une autorité qui est de plus grand poids, c'est celle de Theodoret de Cyr qui dans son III. e Dial. sur l'union de deux natures en Jesus-Christ cite le Discours sur l'Incarnation de S. C. sous le nom de S. Athanase. Cette autorité seroit de quelque poids si elle étoit plus légitime. Mais par malheur les livres de Theodoret où notre Discours est cité sont aussi suspects de supposition que les livres prétendus de S. Athanase. Au moins j'ai rapporté dans un autre endroit diverses raisons qui seront je crois capables de faire balancer un Lecteur s'il doit croire ces Dialogues faits par Theodoret. ^{Je cite dans} ~~Voilà~~ mon ouvrage contre Artemonius au second Appendice pag. 509. suiv. 509. &c.

S. Athanase n'a-t'il donc rien écrit qui approche de ces livres qu'on lui attribue? Il ne sçait pas de cela ici; S. Jérôme dit qu'il a fait deux livres contre les Gentils & sept de la ^{peut être} qu'on

qu'on a pris occasion de lui attribuer ceux-ci. Il suffit que c'est à tort, & qu'ils ne sont pas de lui.

Après avoir prouvé cela il se présente naturellement une question à l'esprit, qui est donc l'auteur de ce livre? Je me suis donné beaucoup de peine pour le chercher, & il m'est venu une idée qui pourra peut-être, Monsieur, vous satisfaire; elle n'est pas si sûre qu'il est sur que cet auteur n'est pas S. Athanasius, mais je la crois pourtant probable.

Quelqu'un est tant soit peu versé dans l'histoire ecclésiastique, connoît sans doute, d'Égésippe auteur du second siècle qui a écrit cinq livres très souvent cités par Iulien & d'autres anciens écrivains. Le titre de cet ouvrage étoit, des cinq livres d'Égésippe touchant la tradition certaine de la prédication apostolique. Car Mr. de Valois traduit mal touchant l'histoire certaine le mot grec étant *ωαεδδοοις*. Dans cet ouvrage Égésippe expliquoit & prouvoit les principes de la religion chrétienne, réfutoit les erreurs des Gentils & en recherchoit le culte des idoles & montrait entre autres l'origine de ce dernier.

Tout cela s'accorde admirablement avec les discours attribués à S. Athanasius. Le but de l'auteur y est de faire une espèce de système raisonné de la religion chrétienne, tiré de la tradition des premiers ecclésiastiques touchant la prédication apostolique. Ce sont ses termes en divers endroits. Voyez pages le commencement & la fin de chaque discours. Divers autres passages dispersés. Pour parvenir à ce but l'auteur attaque d'abord les Gentils, ~~montrant~~ montre le ridicule

du Culte des Dieux, & en recherche l'origine.

Et puis que nous avons vu que l'Auteur de ces discours devoit avoir écrits peu après l'année 1132. par ex. vers l'année 1240. & que c'est justement l'époque où vivoit Hégesippe. C'est sans doute un grand préjugé en faveur de ma Conjecture.

Mais, Monsieur, ne vous paraîtra-t-elle pas encore plus vraisemblable si je puis vous montrer que ces onze Arguments qui ont été à Athanase des traits sont autant de conformités avec Hégesippe. C'est ce que je m'en vais faire en aussi peu de mots qu'il me sera possible pour ne pas abuser longtemps de votre patience.

Le premier Argument étoit tiré du Style & c'est celui de tous où je ne puis pas montrer de conformité. Mais ce n'est pas ma faute, & comme il ne nous reste rien d'Hégesippe qui nous puisse faire juger de son style on ne pardonnera ce malheur. Il est vrai pourtant que Eusebe dit (Livr. IV. Chap. 25) que le Style d'Hégesippe étoit fort simple, & les fragments qu'on a encore de lui font juger qu'il n'étoit cependant point bas, & qu'il étoit assez pur. C'est le Caractère du style de l'Auteur que je cherche. Il n'est pas rampant il est passablement net, mais extrêmement simple, & l'on auroit grand tort d'y chercher un orateur.

Pour le second Argument comme Hégesippe étoit Grec & fort versé dans les traditions & les sentimens de sa nation témoin Eusebe Livr. IV. Chap. 22. Et comme la Philosophie & surtout la Métaphysique de Platon étoit fort à la mode alors parmi

les Juifs on ne sera pas surpris qu'il paroisse dans ces deux discours Philologue & métaphysicien dans le goût & les principes de Platon.

Venons au troisieme. A l'égard de la citation du livre de la sagesse, l'histoire ne nous a pas conservé le sentiment de l'Égypte la dessus, mais bien quelque chose de fort approchant. Eusebe nous rapporte que de son temps, (du temps d'Égypte) on nommoit les Proverbes de Salomon la sagesse universelle *το αὐτὸ ἐστὶν σοφία*, et qu'Égypte étoit quelquefois ainsi ce livre (Euseb. d. iv. cap. 32.). Dans les discours en question comme en general l'écriture s. n'y est gueres citée aussi le livre des Proverbes n'y est cité que deux fois, & la seconde l'auteur ne le cite ni sous le nom d'écriture, ni sous celui du s. Esprit qui est sa citation ordinaire, mais sous celui de la sagesse (pag. 51.), ce qui est assez remarquable.

Qui pouvoit parler avec plus de raison de l'insolence des Gentils & de leurs railleries & calomnies contre les Chrétiens qu'Égypte? Et qui avoit plus de droit de se plaindre de leur tyrannie; lui qui vivoit dans un temps où la Terre ne cessoit de fumer du sang chrétien? Et c'est de là que j'ai tiré mon 4. & 5. me Argument.

J'ai remarqué dans le sixieme, que l'auteur que nous cherchons dit qu'il n'avoit pas point de livres avec lui, du moins qu'il n'en avoit que peu. Cela convient admirablement à Égypte. Il a dû écrire ce discours après l'année 132. qui est l'année de la mort d'Antinoüs & avant l'année 139. comme nous le verrons dans la suite. nous remarquerons meme

qu'il a dû les avoir écrit l'an 138. voyons où Ege-
 ppe étoit alors. L'histoire nous apprend qu'il fit un grand
 voyage vers toutes les Eglises Chrétiennes, apparem-
 ment pour recueillir des matériaux qui pussent servir
 à la dernière partie de son livre qui étoit l'histoire;
 Quoiqu'il en soit il est très constant que vers l'année 138.
 il devoit être en voyage, car soit qu'il y soit venu ^{à Rome}
~~commencement~~ ^{vers la fin} du Pontificat de Pie, ou vers le commen-
 cement de celui de Nicolas, c'est toujours environ l'an
 140. ou 142. selon le calcul de Bodwel & Pearson que
 presque tous reconnoissent conforme à la vérité.
 Or Egeippe s'arrêtoit fort longtemps dans les principa-
 les Eglises, & il dit lui même qu'avant que d'aller à Ro-
 me il resta fort longtemps à Corinthe. Et à Rome
 il resta plusieurs années. A ce compte il ne peut qu'a-
 voir été déjà en voyage l'an 138. Qu'on juge donc si un
 homme qui est en voyage à la commodité d'avoir les
 livres qu'il voudroit. n'a resté c'est Eusebe qui nous
 cite des fragments d'Egeippe sur ce voyage au l. IV.
 Chap. XI. & XXII. de son Hist. Eccl.

Quand au septième argument, il est clair qu'Ege-
 ppe ne pouvoit parler de la conversion des Empereurs
 par rapport au ~~huitième~~ huitième, on sait que les
 Peres qui ont écrits avant le Concile de Nicée ont le
 don de être fort obscurs sur le mystère de la Trinité.
 Enfin il n'est personne à qui il ait mieux convenu
 de refuter les Marcionites qu'Egeippe qui vivoit dans
 le temps où ils fleurissoient le plus, & Egeippe pou-
 voit fort bien accuser tous les Heretiques de son temps
 d'enseigner l'existence d'un mauvais principe.
 Il n'est pas nécessaire non plus que je m'arrête au

Dixieme argument pris de l'histoire d'Antonin.
 Egeippe vivoit dans ce temps la & n'a dû avoir écrit
 ces discours que six ans après la canonisation de cet
 admirable saint. Le dernier argument est aussi vi-
 sible. Egeippe pouvoit parler de la deification de
 Trajan comme la dernière arrivée, & dire que jus-
 qu'au temps auquel il escrivoit, cette consecration qui
 étoit en usage, par allusion à celle d'Adrien qui devoit
 se faire bientôt si elle n'étoit pas déjà faite. Car qu'il
 Egeippe ait écrit environ l'an 138. cela paroît d'un côté
 parceque plus tard cela s'éloigne trop de l'histoire d'an-
 tonin, de l'autre plutôt il n'auroit osé parler si
 librement d'Antonin comme il le fait, Adrien vivant
 encore. Adrien est mort l'an 138.

Il ya donc beaucoup d'apparence qu'il Egeippe
 suivant son plan fit ces deux discours comme les
 deux premiers livres de son ouvrage, dont les trois
 autres perfectionnoient & pouffoient les theses des
 deux premiers & étoient fort historiques, parceque la
 matiere qui y étoit traitée, l'y obligeoit.

Au reste il faut noter qu'Eusebe dit expressément
 qu'Egeippe a parlé de l'histoire d'Antonin comme
 arrivée de son temps (Euseb. Liv. 4. Ch. 8.). Je sçai
 qu'il cite les paroles d'Egeippe la dessus un peu au-
 trement qu'elles ne se trouvent dans nos discours.
 Mais il ya de l'apparence que ce Pere parloit plus
 d'une fois d'un fait si memorable, & ce ne seroit
 pas la première fois qu'Eusebe pour se fier trop à
 sa memoire seroit des citations peu exactes. Car
 pour S. Jerome qui rapporte ce passage dans le memes
 termes qu'Eusebe, un fidelle copiste du bon & du

mauvais d'usage ne pouvoit faire autrement.
Voilà donc un monument respectable qu'on
croiroit perdu & retrouvé, & un livre dans quel-
ques heures vieilli de deux siècles.

J'abandonne ma conjecture à votre jugement,
Monsieur, qui avec eu la patience de la lire, une
autre fois ce sera, si vous le permettez le tour d'une
autre. A présent il ne me reste plus après m'être
recommandé à l'honneur de votre souvenir, que
de me réserver celui d'être avec une parfaite
considération,

Monsieur

à Halle le 29^e Jan. 1737.

envoyé le dit jour à
M^r de Mauléve
à Wittin, une copie
faite par les^r Enst.

Je Suis très humble
& très obéissant
serviteur

Jean Philippe Baratier.